

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
1^{er} Décembre 2017

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 22

Votants 29

OBJET :
16. PRÉSENTATION DU
RAPPORT ANNUEL DE
LA COMMISSION
ACCESSIBILITE.

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 21/12/2017

Reçu en préfecture le 22/12/2017

Affiché le

02/01/2018



L'an deux mil-dix-sept, le sept DÉCEMBRE à dix-huit heures trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme DELOMMEZ-DUBOIS Marie-Angèle – M. DIDELOT Bernard – M. MARCINKOWSKI Claude – M. VERWAERDE Franckie – Mme CARON Sophie Adjoints – Mme CARREZ-DEWERDT Marie-France – M. DEBAECKER Yves – Mme BORDEAU-MURA Charlotte – M. BAUDRY José – Mme BILLIAU-BODELLE Marie-Françoise – M. MABRIEZ Philippe – Mme PLE-BOULENGUER Sandra – M. LEMETTRE Jean-Louis – Mme COUSSEMAKER-DEBERDT Murielle – Mme ROUSSELLE-POTTIEZ Corine – M. LORIDAN Bernard – Mme HAMELIN-DENANS Géraldine – M. HUE Jean-Luc – Mme DUMONT Catherine – Mme ADONEL Louise – M. LAPIERRE Julien Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES : M. KUJAWA Philippe – Mme BEURAERT-CEUGNART Martine – Mme BOULENGER-HAVEZ Delphine – Mme BOUVET Margaret – M. SERE Soarey Idriss – M. PARENT Jacques – Mme DI PENTA Anna **donnant délégations respectives** à Mme DELOMMEZ-DUBOIS Marie-Angèle – M. DUYCK Joël – Mme BORDEAU-MURA Charlotte – M. VERWAERDE Franckie – Mme COUSSEMAKER-DEBERDT Murielle – Mme HAMELIN-DENANS Géraldine – M. LORIDAN Bernard.

M. VERWAERDE Franckie a été élu Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire explique que la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a réformé en profondeur les politiques en faveur des personnes souffrant de handicap a notamment rendu obligatoire la création dans les communes de plus de 5 000 habitants, d'une commission d'accessibilité chargée d'établir un bilan d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports et de faire des propositions pour améliorer cet état.

Il rappelle que cette commission a été créée par délibération du 10 septembre 2014, suite au renouvellement de l'assemblée délibérante.

Le rapport annuel de la commission a pour objectif de rappeler le fonctionnement de cette commission au cours de l'année écoulée, de dresser le bilan des actions de la commune dans le domaine de la voirie, des bâtiments publics mais aussi de recenser les actions menées en faveur des personnes handicapées et d'une meilleure prise en compte du handicap.

L'année 2017 a ainsi vu se réaliser :

Pour la voirie :

→ Abaissés de trottoirs :

- grand place avant
- pont des morts (5 passages)
- rue Ferdinand Capelle, angle rue Henri Pruvost

→ Création de places PMR :

- Rue des Tilleuls
- Route d'Hazebrouck
- Rue du Docteur Rousseau
- Rue Jean Jaurès
- Jardin de Flandres : centre social et rue Juliette Follet Lecoq
- Rue Paul Cézanne
- Rue Gambetta
- Grand Place avant (+1)

.../...

.../...

Envoyé en préfecture le 21/12/2017

Reçu en préfecture le 22/10/2017

Affiché le



CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2017

OBJET : 16. PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION ACCESSIBILITE.

La commune profite des interventions voirie pour refaire des bordures adaptées lorsque cela est possible et des réfections de trottoirs (Pont des Morts).

Pour les bâtiments publics :

- Médiathèque :
 - Pose de nez de marches dans les escaliers
 - Pose de signalétique à l'étage
 - Pose d'un cheminement en plaque podotactile dans le hall

Pour les espaces publics :

- Afin d'améliorer l'accueil des personnes handicapées, deux agents de la collectivité en charge de l'accueil de l'état-civil ont suivi une formation « FALC » (Facile À Lire et à Comprendre). Le Label S32A sera prochainement décerné à la commune par les Papillons Blancs.

La commission communale d'accessibilité s'est vue informée de ce rapport lors de la réunion qui s'est déroulée le 30 novembre dernier.

Le conseil municipal **A PRIS ACTE** du rapport annuel 2017 de la commission communale d'accessibilité tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Joël DUYCK', is written over the official circular stamp of the Municipality of Merville.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.